



---

**Procès-verbal de la séance du Conseil de l'Université**  
**Jeudi 28 février 2019, auditoire 415, Amphimax, Dorigny**

---

- Présidence :** M. Guillaume Pirot
- Secrétariat :** M. Olivier Bauer
- Direction :** Mme Nouria Hernandez, Rectrice  
M. François Bussy, Vice-recteur  
M. Martial Pasquier, Vice-recteur  
Mme Déborah Philippe, Vice-rectrice  
M. Giorgio Zanetti, Vice-recteur  
M. Marc de Perrot, Secrétaire général
- Doyens :** M. Dave Lüthi, Lettres  
M. Laurent Moreillon, FDCA
- Excusé·e·s :** M. Benoît Frund, Vice-recteur  
M. David Hamidovic, Doyen FTSR  
M. Jean-Philippe Bonardi, HEC  
M. Jean-Philippe Leresche, SSP  
M. Jean-Daniel Tissot, FBM  
M. Frédéric Herman, FGSE

**Membres présent·e·s :**

M. Olivier Bauer, M. Matthieu Pellet, Mme Léonore Vuissoz, Mme Bettina Hummer, M. Brian Favre, Mme Valérie Cossy, Mme Thérèse Jeanneret, Mme Valentine Robert, M. Samuel Goy, M. Lucas Klotz, Mme Daniela Jopp, Mme Farinaz Fassa Recrosio, Mme Christine Mohr, M. Marc Perrenoud, Mme Enrica Ferrini Tinguely, M. Gabriel Delabays, M. Thierry Mathieu, M. Alain Schatt, M. Benjamin Malek, M. Emmanuel Fernandes, M. Fidel Petros, M. Jean-Luc Epard, M. Guillaume Pirot, M. Rémy Freymond, M. Valentin Longchamp, M. Christian Widmann, Mme Amelia Maria Amiguet Vercher, Mme Sarah Augsburg, M. Daniel Rod

**Excusé·e·s :**

M. Franco Taroni, Mme Sarah Novet, M. Benjamin Posse, M. François Rosset, Mme Séverine Arnold, M. Rafael Lalive, Mme Lisa Faessler, Mme Céline Rozenblat, M. Bogdan Draganski, M. Niklaus Schaefer, M. Piergiorgio Tozzi, Mme Angela Ciuffi, M. Mahmoud Messerer, M. Dominik Banto, M. Olivier Bützberger

**Ordre du jour**

1. Accueil et bienvenue
2. Formalités
  - Désignation des scrutateurs
  - Adoption de l'ordre du jour
  - Adoption du PV du 6 décembre 2018



3. Communication de la Direction
  - Réponse au postulat «Pour une meilleure valorisation de l'apprentissage à l'UNIL»
4. Communication du Bureau
  - Appel à candidatures du prochain Conseil
  - Élections des représentants CI aux commissions 'législative' et 'finances et gestion'
5. Modification du Règlement interne (articles 43-45)
6. Divers et interpellations
  - Interpellation sur la grève des femmes du 14 juin 2019

## 1. Accueil et bienvenue

Le Président ouvre la séance à 16h18.

## 2. Formalités

- Désignation des scrutateurs  
M. Samuel Goy (Etudiant, Lettres) et M. Marc de Perrot (Secrétaire général, Direction) sont désignés comme scrutateurs.
- Adoption de l'ordre du jour  
L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.
- Adoption du PV du 6 décembre 2018  
Le PV est accepté à l'unanimité, sans modification.

## 3. Communications de la Direction

Le vice-recteur Martial Pasquier souligne quelques éléments de la réponse écrite de la Direction au postulat «Pour une meilleure valorisation de l'apprentissage à l'UNIL». La réponse est acceptée à l'unanimité.

La vice-rectrice Deborah Philippe répond oralement à quelques postulat, interpellation ou question adressés à la direction :

- À propos du postulat sur les frais de thèses, elle indique que chaque docteur·e doit remettre 3 exemplaires «papier» de sa thèse, sauf dans l'École de droit, où 38 exemplaires sont requis. Actuellement le ou la docteur·e paye 20% des frais d'impression, le reste étant pris en charge par l'École de droit. La Direction négocie pour que les frais d'impression des thèses soient intégralement pris en charge par l'École de droit. Le Conseil encourage la Direction à prévoir des dépôts électroniques. La réponse est acceptée à l'unanimité moins quatre abstentions.
- À propos de l'interpellation sur le suivi des doctorant·es, elle indique que le cas évoqué a été causé par un problème de communication. La doctorante ayant oublié d'annoncer son déménagement, l'UNIL a choisi de s'adresser à elle par l'intermédiaire de son directeur de thèse. La vice-rectrice rappelle que c'est la responsabilité des étudiant·es de s'assurer que leur dossier est complet.
- La Direction a entrepris de réviser ses directives pour clarifier certains éléments relatifs à l'atteinte à la personnalité, au harcèlement, etc. Une campagne de communication sera prochainement organisée, avec notamment trois clips vidéo.

- Elle indique que la première analyse de l'égalité salariale à l'UNIL a montré qu'elle y est respectée. La situation sera contrôlée dans la durée. Cependant, les femmes restent sous-représentées dans les niveaux hiérarchiques supérieurs.

Le vice-recteur François Bussy annonce la création d'une nouvelle unité dans le Centre Informatique qui traitera d'informatique scientifique. Son rôle est de répondre aux besoins des chercheur·es, plus particulièrement en matière de puissance de calcul et de stockage des données. Le Centre de calcul et de soutien à la recherche occupera environ dix personnes. À la demande du Conseil, il précise les modalités de financement du Centre. Le budget, entre CHF 400'000.- et 500'000.-, est en partie récupéré sur d'autres budgets consacrés à l'informatique. La Direction examine la possibilité de collaborer avec l'EPFL.

- La Direction privilégie des investissements qu'elle juge plus prioritaires et refuse de permettre l'accès aux bâtiments 24/24h pour les étudiant·es.

#### **4. Communications du Bureau**

- Le président du Conseil rappelle que l'été 2019 verra le renouvellement de l'ensemble du Conseil. Il demande aux membres de susciter des candidatures. Il rappelle que le Conseil aura à élire un·e recteur·trice.
- Benjamin Malek, HEC, est élu tacitement représentant du CI à la Commission «législative».
- Marc Perrenoud, SSP, est élu tacitement représentant du CI à la Commission «finances et gestion».

#### **5. Modification du Règlement interne (articles 43-45)**

Le président demande un vote d'engagement du Conseil pour terminer la révision du RI pendant la séance en cours. Après une vive discussion sur la légalité et la possibilité d'un tel engagement, la demande est abandonnée.

##### **Article 43a**

Au nom de la commission «législative», M. Emmanuel Fernandes rappelle la modification suggérée et la position de la commission «législative». Puis la discussion est ouverte.

On demande si la modification est utile. On précise que le Règlement interne en son état actuel ne précise pas clairement qui du candidat ou de la Faculté demande la promotion, ce qui peut donner un sentiment d'arbitraire. On précise que l'article ne concerne pas le personnel administratif et technique. On précise que les promotions dépendent aussi des ressources financières de l'Université. On craint que la nouvelle version ait un effet centralisateur et qu'elle diminue l'autonomie des Facultés. On fait remarquer que les procédures sont différentes selon les Facultés. Puis on passe au vote.

##### **Résultat du vote :**

|                      |               |
|----------------------|---------------|
| Pour la modification | quatre voix   |
| Contre               | quatorze voix |
| Abstention           | huit voix     |

**La première partie de l'article est maintenue dans sa forme actuelle.**

#### **Article 43b**

Au nom de la commission «législative», M. Emmanuel Fernandes rappelle la modification suggérée et la position de la commission «législative». Puis la discussion est ouverte.

On discute notamment sur le fait que certain-es professeur-es ne sont pas au contact des étudiant-es qui ne pourraient donc pas les évaluer. On rappelle que le personnel administratif et technique n'a pas d'associations constituées dans les Facultés. On rappelle qu'une promotion implique aussi d'être bien intégré dans son unité et de remplir à satisfaction les tâches administratives. Le président rappelle les quatre possibilités, puis on passe au vote.

#### **Résultat du vote :**

|  |                 |
|--|-----------------|
| Maintien de l'article en son état actuel       | une voix        |
| Ajout proposé par les initiant-es :            |                 |
| «la commission entend aussi...»                | vingt-deux voix |
| Ajout : «la commission peut entendre aussi...» | quatre voix     |
| Abstention                                     | une voix        |

**L'ajout proposé par les initiant-es en seconde partie de l'article est accepté.**

#### **Article 44**

Au nom de la commission «législative», M. Emmanuel Fernandes rappelle la modification suggérée et la position de la commission «législative». Puis la discussion est ouverte.

On se demande comment évaluer la direction des mémoires. On propose de demander aux étudiant-es de le faire à la fin de leur Master. On mentionne que le dossier de promotion inclut au moins une évaluation de l'enseignement. Puis on passe au vote

#### **Résultat du vote :**

|                      |                |
|----------------------|----------------|
| Pour la modification | sept voix.     |
| Contre               | dix-sept voix. |
| Abstention           | deux voix.     |

**L'article est maintenu dans sa forme actuelle.**

#### **Article 45**

Au nom de la commission «législative», M. Emmanuel Fernandes rappelle la modification suggérée et la position de la commission «législative». Puis la discussion est ouverte.

On indique qu'il faut remplacer «mandat» par «contrat». On rappelle que tout le corps enseignant est engagé avec un contrat à durée déterminée et que les assistant-es sont engagé-es pour un an, puis deux fois deux ans. On ne comprend pas en quoi le nouvel article améliore la situation des personnes en contrat à durée déterminée. On rappelle que les Ressources humaines demandent un très bon motif pour ne pas renouveler un contrat d'assistant-e. On rappelle que le Conseil d'État stipule un préavis de deux mois.

#### **Résultat du vote :**

|                      |                |
|----------------------|----------------|
| Pour la modification | zéro voix.     |
| Contre               | dix-huit voix. |
| Abstention           | sept voix.     |

**Le nouvel article proposé n'est pas ajouté au RI.**

Le président rappelle la suite des travaux. Après avoir complété la mise à jour du Règlement interne, il sera soumis au service juridique pour relecture. Lors de la séance du 11 avril 2019, le Conseil procédera à un deuxième vote. Le président proposera de tout accepter en bloc ou de dresser la liste des articles problématiques, accompagnés d'un argumentaire, de les discuter et de les mettre au vote, article par article.

## **6. Divers et interpellations**

- Interpellation sur la grève des femmes du 14 juin 2019

Mme Léonore Vuissoz, CE-FTSR, indique que le comité de la grève féministe du 14 juin est satisfait de sa rencontre avec la Direction. Elle demande quelle politique de communication a prévu la Direction et ce qu'il en est du personnel extérieur à l'Université.

La rectrice rappelle qu'il n'y aura pas d'examen ce jour-là, que tout le personnel de l'UNIL pourra participer aux manifestations prévues sur les campus de l'UNIL et de l'EPFL. Elle attend encore des informations du Conseil d'État. La Direction communique avec les décanats et les chef·fes de service. Quant au personnel extérieur à l'Université, la Direction les informe des mesures prises par l'Université. Les services essentiels devront être maintenus.

M. Olivier Bauer, CP-FTSR, indique qu'il souhaite réunir un groupe informel pour réfléchir sur une vision de l'Université. Il invite les membres du Conseil à manifester leur intérêt et annonce qu'il réunira le groupe de travail pour peu qu'il compte au moins deux représentant·es de chaque corps.

Le Président lève la séance à 18h44.

01.04.2019 / Olivier Bauer, secrétaire / sf